

### **Ponts Maréchal Leclerc : mesures d'urgence d'aménagement**

Pour des raisons de sécurité et constatant une forte affluence, dès mercredi 5 août 2020, un nouveau marquage au sol sera réalisé sur les ponts du Maréchal Leclerc pour matérialiser les voies cyclables sur la voie roulante. Les trottoirs seront exclusivement réservés aux piétons.

La fréquentation des ponts Maréchal Leclerc est très dense en période estivale. Des chutes et accidents graves de personnes ont eu lieu ces derniers jours sur la voie cyclable.

Pour assurer la sécurité des usagers et pour répondre aux nombreuses interpellations des Amboisiens, Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise et Jacqueline MOUSSET, adjointe au Maire déléguée à la sécurité et à la mobilité ont décidé de remettre la circulation piétonne sur les trottoirs (amont et aval), de procéder à un traçage sur la voie roulante pour les cyclistes et au retrait de la signalétique cycliste existante.

#### **Rappel du code de la route et des règles de sécurité :**

- Sur les ponts, la vitesse est limitée à 30 km/heure.
- Le cycliste est prioritaire par rapport à l'automobiliste.
- L'automobiliste peut effectuer un dépassement du cycliste uniquement lorsque la voie centrale est dégagée.
- NB : La distance de sécurité pour dépasser un cycliste en agglomération est de 1 mètre minimum.

